

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 3 février 2017
Sur convocation du 28 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Christian GRAS, Anne-Laure MAISONNEUVE, Jean-Claude HEITMANN, Marie-Christine BOURÉE PRETOT, Joël CLERC.

Absents excusés :

Laurent BREYER procuration à Marie-Christine BOURÉE PRÉTOT.

Yvette FAVORY procuration à Géraldine LAMBLA.

Serge ROUILLIER procuration à Jean-Marc JOUFFROY.

Absente : Christelle GIRAUD

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Anne-Laure MAISONNEUVE est élu(e) **secrétaire de séance**.

Début de séance : 20 H 30.

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2017

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, en date du 13 janvier 2017, est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Une erreur matérielle a été constatée au point 10. Le temps de travail de Madame CRETIN est augmenté à compter du **1^{er} février 2017** et non du 1er février 2016.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.**

VOTE : **DIX Voix Pour** **ZERO Voix Contre** **ZERO Abstention**

2 MODIFICATION AVALOIRS EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la modification des trois avaloirs d'eau pluviale afin de poser une bouche anti-odeur.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise CHAILLET pour un montant de 4 186.00 € HT.**

VOTE : **DIX Voix Pour** **ZERO Voix Contre** **ZERO Abstention**

3 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE ET HALTE-GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que la compétence "petite enfance" relevait jusqu'au 31/12/2016 de la CCVSV qui a été dissoute conformément à la loi NOTRE.

En séance de conseil municipal du 20/12/2016, la commune de Saint-Vit a décidé de la reprise de cette compétence au 01/01/2017 en partenariat avec les Francas et la CAF.

Afin de conserver ce service d'intérêt intercommunal, il est proposé aux communes qui le souhaitent un conventionnement selon un coût prévisionnel de 1.86 €/heure pour la crèche.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**

✓ **d'accepter les tarifs ci-dessus,**

✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Vit.**

VOTE : **DIX Voix Pour** **ZERO Voix Contre** **ZERO Abstention**

4 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA SECTION JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle que la compétence "jeunesse" relevait jusqu'au 31/12/2016 de la CCVSV qui a été dissoute conformément à la loi NOTRe.

En séance de conseil municipal du 20/12/2016, la commune de Saint-Vit a décidé de la reprise de cette compétence au 01/01/2017 en partenariat avec les Francas et le Département.

Afin de conserver ces services d'intérêt intercommunal, il est proposé aux communes qui le souhaitent un conventionnement selon un coût prévisionnel de 5.11 €/heure pour le service jeunesse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**

- ✓ **d'accepter les tarifs ci-dessus,**
- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Vit.**

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

5 COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°45/16 DU 18 NOVEMBRE 2016

Madame BOUREE PRETOT quitte la séance et ne participe ni aux débats ni au vote.

Le 18 novembre 2016, le Conseil Municipal a élu Madame Marie-Christine BOURÉE PRÉTOT 3^{ème} adjointe. La délibération relatant cette élection ne précise pas le montant de l'indemnité qui lui est allouée. Il convient de remédier à cette omission.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Marie-Christine BOURÉE PRÉTOT une indemnité correspondant à 2% de l'indice 1015 à partir du 21 novembre 2016.**

VOTE : HUIT Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

6 TRAVAUX EN FORET 2017.

Monsieur le Maire présente un devis de travaux en forêt proposé par l'ONF, d'un montant de 2 397.20 € pour les travaux d'investissement et de 1 724.00 € de travaux d'entretien de la forêt communale soit un total de 4 121.20 € HT.

Après étude du devis et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les propositions de l'ONF, autorise le Maire à signer le devis et inscrira les crédits nécessaires au BP 2017.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

7 REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION

Les agents municipaux ont assisté à une formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 dispensée par la Protection Civile à CHATILLON-LE-DUC, il convient de prendre en charge leurs frais de repas.

Considérant que cette formation participe à la formation permanente des agents, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de prendre en charge chacun de ces repas de manière forfaitaire soit 15.25 € (quinze euros et vingt-cinq centimes) le repas.**

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

QUESTIONS DIVERSES :

- Il a été procédé à la réparation du clocher de GRANDFONTAINE.
- Coût défibrillateur entre 600 € et 1 700 €.
- Devis pour analyse en sortie de station d'épuration. Demander un devis supplémentaire à la SATESE.
- Devis reçu pour aménagement de la tour du Comité des Fêtes. Monsieur CLERC est sorti pendant la présentation.
- Travaux Grande rue. Rendez-vous pris avec les services d'Aide aux Communes de la CAGB.
- Lecture d'un courrier relatif à une demande de prêt gracieux de la MPT à une association à but non lucratif. La salle n'étant pas disponible à la date demandée, nous ne prenons pas de décision.
- Compte-rendu de Madame LAMBLA sur la réunion urbanisme.
- Compte-rendu de Monsieur JOUFFROY sur la réunion CAGB.
- Elections présidentielles : 1^{er} tour le 23 avril, second tour le 7 mai
- Elections législatives : 1^{er} tour le 11 juin, second tour le 18 juin.
- Lors de ces deux élections un appel aux électeurs sera lancé pour tenir le bureau de vote
- Modification de la liste des communes pouvant louer la MPT

FIN DE SEANCE : 21 H 45